



FICOREC

Marseille – Aubagne

• Aix En Provence – La Ciotat

www.crowe-ficorec.fr

FICOREC

Rapport de transparence

Avril 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Publié sur le site www.crowe-ficorec.fr

En application des dispositions de l'article R 823-21 du Code de Commerce

EDITO

Le commissaire aux comptes, garant de la fiabilité de l'information financière

En tant que commissaire aux comptes, assurer et maintenir la qualité de nos audits est essentiel à notre mission d'intérêt général.

Soucieux d'améliorer constamment cette démarche, notre dispositif de gestion de la qualité porte à la fois sur nos procédures et processus internes ainsi que sur l'exécution de nos audits.

La compétence et l'indépendance de nos auditeurs sont au cœur de notre démarche qualité. Dans le strict respect des règles déontologiques de notre profession, nous attestons que :

- Les pratiques d'indépendance mises en place au sein du Groupe Crowe Ficorec font l'objet de vérifications internes régulières ;
- Les obligations en matière de formation continue sont respectées.

L'avenir du commissariat aux comptes se dessine également au travers de l'audit de l'information non-financière. En effet, notre mission évolue avec les nouvelles attentes des acteurs économiques et sociétaux notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et leurs exigences accrues sur les données extra-financières.

Mieux comprendre et mieux accompagner les entreprises sur la valorisation et l'analyse de la manière dont elles créent de la valeur est une de nos priorités. Ces évolutions sont au cœur de la stratégie du groupe Crowe Ficorec. C'est ainsi que nos équipes contribuent à la transparence et à la sincérité des informations produites par les entreprises.

Notre métier du chiffre, participera et saura s'impliquer pour bâtir une société de confiance. Notre mission est indispensable pour sécuriser les prises de décision des chefs d'entreprises et pour rassurer leurs actionnaires et leurs collaborateurs.

C'est même assurément notre raison d'être, dans le cadre de nos valeurs partagées :

« Sharing Caring Investing Growing. »

Matthieu Capuono – Président du groupe Crowe Ficorec

Caroline Costa – associée et Directrice du pôle Audit

Jean-Claude Capuono – associé

Frédérique Tourel – associée

Margot Berge-Hours – associée

Aude Gauthier - associée

PREAMBULE

Le présent rapport de transparence est présenté selon le plan suivant :

I – PRESENTATION DU GROUPE CROWE FICOREC	
1.1 Structure juridique et capital	5
1.2 Gouvernance	8
1.3 Activités.....	8
1.4 Appartenance à un réseau national & International.....	10
II - POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	
2.1 Règles déontologiques et indépendance.....	13
2.2 Incompatibilités	13
2.3 Secret professionnel	14
2.4 Procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux.....	14
III - CONTROLE QUALITE	
3.1 Système de contrôle de qualité	15
3.2 Principaux points de contrôles	15
3.3 Contrôle qualité externe	15
IV – RESSOURCES HUMAINES	
4.1 Une démarche professionnelle.....	16
4.2 Un engagement mutuel	17
4.3 Effectifs	17
4.4 Rémunération des associés	17
4.5 Formation continue	17
V – DEMARCHE RSE	
5.1 Valoriser le capital humain	18
5.2 Assurer les pratiques de l'éthique & de la transparence	18
5.3 S'impliquer dans la société	18
5.4 Réduire l'empreinte carbone.....	18

1. PRESENTATION DU GROUPE

Créé en 1987 par Jean-Claude Capuono, Crowe Ficorec est un groupe de structures d'expertise-comptable, d'audit & de conseil, implanté sur 5 sites à Marseille, Aix-En-Provence, Aubagne et La Ciotat, proposant un accompagnement au travers de méthodologies et expertises techniques, dans la mise en place de vos projets, de vos démarches en matière administrative, comptable, fiscale, sociale, & juridique.

Le groupe Crowe Ficorec se compose de 5 cabinets à Marseille, Aix-En-Provence, La Ciotat et Aubagne



Nos bureaux



Ficorec Marseille - Siège social
132, boulevard Michelet
13009 Marseille
Tel : 04.91.32.19.19



Marseille St Barnabé
31, avenue de Garlabant
3012 Marseil
Tél : 04.91.49.44.00



Ficorec La Ciotat
Immeuble Le Forum B
Z.I Athelia IV
13600 La Ciotat
Tél : 04.42.08.05.24



Ficorec Aix-En-Provence
32, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
13100 Aix-En-Provence
Tél : 04.42.50.01.00



Ficorec Aubagne
100 chemin de l'aumône vieille
13400 Aubagne



Membre indépendant du réseau Crowe, Ficorec s'adresse à tout type d'entreprise (PME, sociétés innovantes, mutuelles, industries, filiales de sociétés étrangères...) proposant ainsi un éclairage global avec des solutions opérationnelles pour vous aider dans votre développement en France ou dans le monde.

Groupe à fort engagement sociétal, Crowe Ficorec s'implique dans de nombreuses actions « Responsables » (Label Empl'itude, certifié Great Place To Work, signataire du Pacte Mondial de l'ONU, fonds de dotation Ficorec Actions Solidarité) et propose également à ses clients de nombreux outils collaboratifs et pratiques en «full web.»

1.1 Structure juridique, capital et implantations

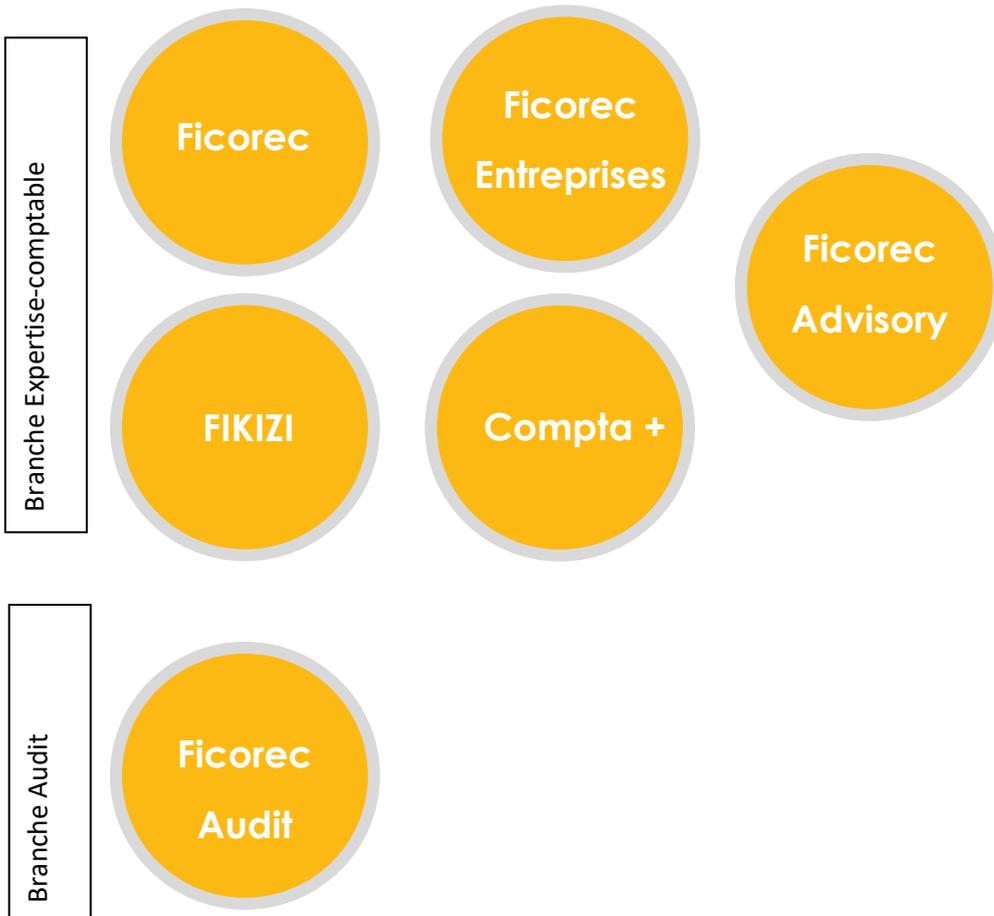
Le groupe Crowe Ficorec est composé de :

- Crowe Groupe Ficorec, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, à responsabilité limitée au capital de 776 200 € dont le siège social est situé au 132, boulevard Michelet à Marseille 8ème, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 258 464.

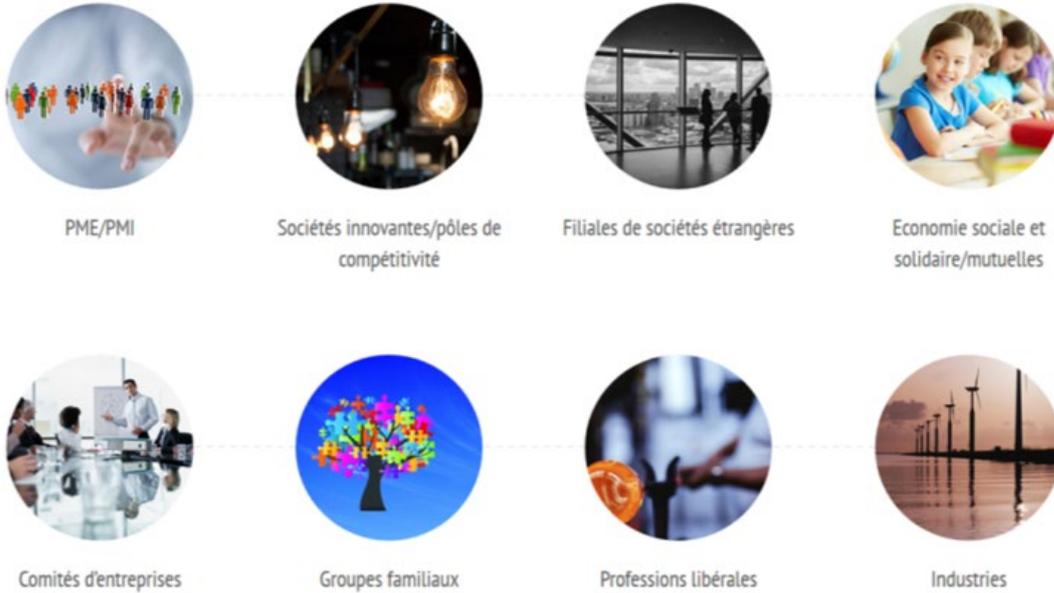
Qui regroupe les structures suivantes :

- Crowe Ficorec, SAS d'expertise comptable
- Ficorec Entreprises, société d'expertise comptable
- Fikizi, société d'expertise comptable spécialisée LMNP
- Ficorec Advisory/GECE, SARL d'expertise comptable
- Compta + : SARL d'expertise comptable
- Crowe Ficorec Audit, SAS de commissariat aux comptes

Le groupe Crowe Ficorec constitue un groupe pluridisciplinaire qui réunit les structures suivantes :



Le groupe Crowe Ficorec intervient auprès d'une clientèle de professionnels très diversifiée et notamment : associations, fonds de dotation, indépendants, professions libérales, PME/PMI, comités d'entreprises, groupes, filiales, Secteur de l'ESS, pôles d'innovation...



✓ Le groupe propose un service sur-mesure via l'entité Crowe Ficorec :



Afin d'optimiser les ressources et de faciliter les synergies entre les différentes lignes de services, le cabinet est organisé en pôle d'activité regroupant ces lignes de services :



Chaque pôle est organisé en lignes de services structurées dont les responsables approfondissent leur savoir-faire, actualisent les méthodologies en fonction des normes et des réglementations, développent les outils et organisent la transmission des savoirs et des techniques.

Le groupe via Crowe Ficorec Audit qui intervient exclusivement sur l'ensemble des métiers de l'audit (audit légal ou audit contractuel).

Le capital du groupe est intégralement détenu par des personnes physiques qui exercent à titre exclusif leur activité professionnelle au sein du cabinet.

Le Président, Matthieu Capuono est associé majoritaire, inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

Les 5 autres associés exercent des fonctions de direction :

- Jean-Claude Capuono,
- Caroline Costa,
- Margot Berge-Hours,
- Frédérique Tourel,
- Aude Gauthier,

Le collège des associés se réunit régulièrement pour se prononcer sur les comptes et les grandes orientations stratégiques proposées par la direction.

1.2 Gouvernance

La gouvernance s'exerce lors des réunions des associés qui se réunissent une fois par mois et dans tous les cas prévus par la loi.

Le collège des associés signataires se réunit pour :

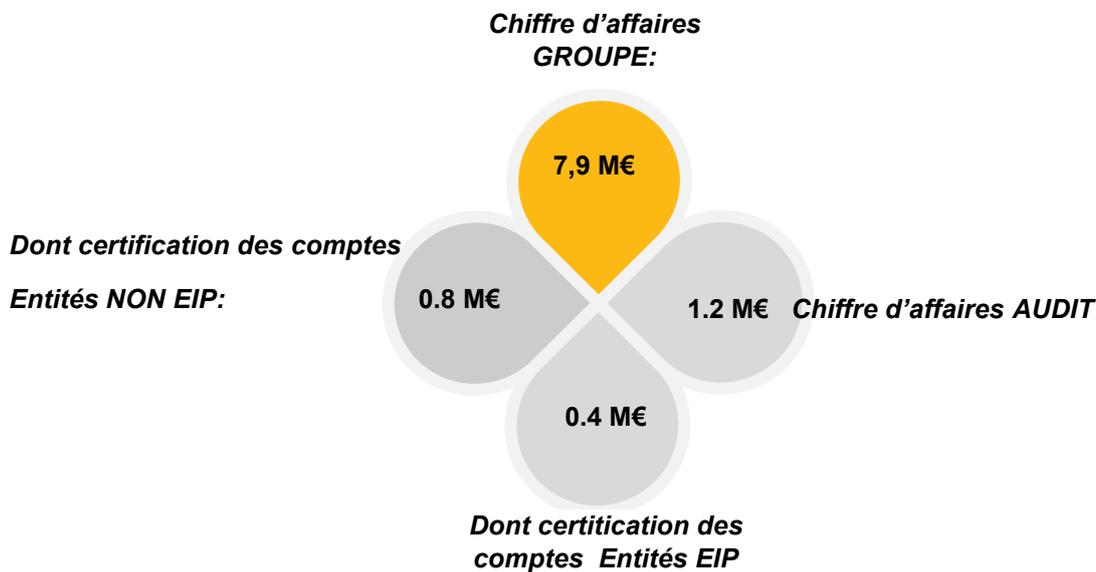
- Prendre de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement interne du Groupe Crowe Ficorec
- Matérialiser les décisions d'acceptation des nouveaux mandats
- Valider les demandes d'informations transmises par le réseau en matière d'incompatibilité.

Lors de l'assemblée générale est approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels. S'ensuit les prises de décisions relatives au fonctionnement et à l'organisation interne du cabinet. Ils définissent également les orientations stratégiques du cabinet.

1.3 Activités

Le Chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 7.9 M€ dont 1.2 M€ pour la partie audit.

Les mandats d'audit légal au sein d'entités EIP représentent 0.4 M€ du chiffre d'affaires de Crowe Ficorec Audit, en 2022.



Entités d'intérêt public :

Crowe Ficorec Audit intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des mandats dits EIP (entité d'Intérêt Public), mutuelles régies par le Livre II du code de la Mutualité (règlement n 537/2014), listées ci-joint :

- Mutuelle du Personnel de la Banque Populaire du Sud / *Perpignan* (LIVRE II)
- Mutuelle de la société mutualiste SEPR / *Avignon* (LIVRE II)
- SEREINA mutuelle / *Aubagne* (LIVRE II)
- Mutuelle inter région des fonctionnaires territoriaux (MIRFT) / *Vichy* (LIVRE II)
- AUBEANE MUTUELLE DE France / *Troyes* (LIVRE II)
- Mutuelle générale d'Avignon (MGA) / *Avignon* (LIVRE II)
- Mutuelle du Personnel des Transports Urbains de Cannes (MP TUC) / *Cannes* (LIVRE II)
- Mutuelle du Pays Martegal (MPM) / *Martigues* (LIVRE II)
- Mutuelle Santé MUT Roanne / *Roanne* (LIVRE II)
- SOLIMUT mutuelle de France / *Marseille* (LIVRE II)
- Mutuelle familiale de la Corse / *Corse* (LIVRE II)
- Mutuelle de France des Hospitaliers (SMH) / *Lille* (LIVRE II)
- Mutuelle de la verrerie ouvrière d'Albi (VOA) / *Albi* (LIVRE II)
- Mutuelle MUTAMI / *Toulouse* (LIVRE II)
- Mutuelle Saint AUBANNAISE / *Château Arnoux Saint Auban* (LIVRE II)
- Le Mutuelle Verte / *Toulon* (LIVRE II)
- MUTUALE, La Mutuelle Familiale / *Blois* (LIVRE II)
- Mutuelle des anciens des chantiers de la Rochelle / *La Rochelle* (LIVRE II)
- Mutuelle Marseille Métropole / *Marseille* (LIVRE II)
- Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris - MCV PAP

Concernant les sociétés Crowe Ficorec Audit intervient auprès de la Financière et Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée (Euronext Paris – compartiment C).

Crowe Ficorec Audit n'exerce aucun mandat de commissariat aux comptes auprès d'établissement de crédit.

Prestations non audit :

Le suivi de l'autorisation et du respect des limites concernant les prestations non-audit sur les mandats relatifs à des entités d'intérêt public est également organisé.

Notre réseau Crowe France intervient auprès des entités d'intérêt public suivantes :

Mutuelles :

- Mutuelle KEOLIS (Rennes)
- Ressources mutuelles assistance
- Mutuelle Ouest France
- Mutuelle UNEO
- HARMONIE MUTUELLE
- CGPA (société d'assurance mutuelle)

Sociétés d'Assurances :

- LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES

Etablissements de crédit :

- CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST
- CRCA MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU.

Sociétés :

- CHARGEURS (Euronext Paris - Compartiment B)
- CROSSWOOD (Euronext Paris - Compartiment C)
- CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES S.A. (Euronext Growth)
- GENOWAY (Euronext Growth)
- GENSIGHT BIOLOGICS (Euronext Paris – Compartiment B)
- GUERBET (Euronext Paris - Compartiment B)
- MEDINCELL (Euronext Paris – Compartiment B)
- PACTE NOVATION (Euronext Access)
- PASSAT (Euronext Paris – Compartiment C)
- PATRIMOINE ET COMMERCES (Euronext - Compartiment B)
- POXEL (Euronext Paris – Compartiment B)
- ROCTOOL (Euronext Growth)
- SCBSM (Euronext Paris - Compartiment C)
- SII (Euronext Paris – Compartiment B)
- SNPI (Euronext Access)
- UPERGY (Euronext Growth)
- VISIATIV (Euronext Growth)

Associations :

- L'Alliance pour l'éducation United Way (Association AGP)
- Comité Haut Marnais de la Ligue Nationale Contre le cancer (association faisant appel à la générosité publique)

1.4 Appartenance à un réseau national & International

En France :

Le Groupe Crowe Ficorec est membre du réseau Crowe France, un des 10 premiers réseaux français d'expertise comptable, d'audit et de conseil.

Le réseau est constitué de 14 cabinets indépendants de premier plan dans leurs régions respectives, qui mettent en commun leurs moyens, leurs compétences techniques et leurs spécificités. Ils sont indépendants mais travaillent dans une communauté d'intérêt général

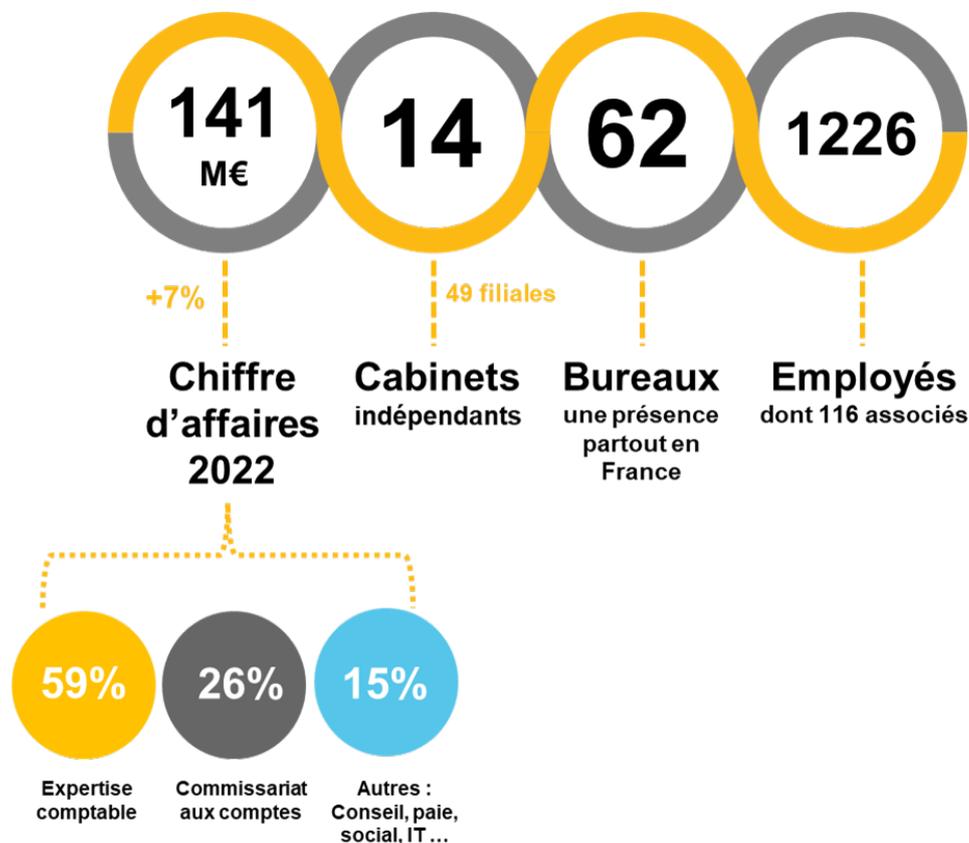
L'animation du réseau Crowe France est assurée par un délégué général et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit qui assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le réseau.

Les cabinets mettent en commun leurs moyens, leurs compétences techniques et leurs spécificités. Ils sont indépendants mais travaillent dans une communauté d'intérêt général.

Plus généralement le réseau Crowe France est chargé de :

- S'assurer de la bonne tenue des règles déontologiques par les cabinets membres et de la mise en pratique de contrôle qualité
- Vérifier l'absence de conflits d'intérêts entre les cabinets
- Mettre en œuvre la politique commune du réseau en matière de déontologies, lignes de services transversales, politique de communication, appels d'offres
- Animer des commissions techniques et spécialisées (audit, informatique, jeunes associés, sociale, communication, informatique, transmission...)
- D'assurer la liaison avec l'international : Crowe global

CHIFFRES CLES 2022



A l'international :

Le réseau CROWE GLOBAL est dirigé par un Conseil d'Administration (Board) de 11 personnes, tous associés de structures membres et présidé par 2 co-présidents. Le Comité exécutif est basé à NEW-YORK. Il est relayé par 3 Directions Régionales ayant respectivement en charge l'Europe / l'Afrique (EMEA), l'Amérique et l'Asie.



Une direction de l’audit et des risques est spécialement chargée de la politique qualité, du déploiement de la méthodologie d’audit et de la vérification de l’absence de conflit d’intérêts.

Cette direction est placée depuis 2010 sous la responsabilité de Monsieur David Chitty, qui exerçait une fonction similaire dans l’un des principaux cabinets d’audit au Royaume-Uni.

La direction de l’audit veille en particulier à ce que l’ensemble des normes spécifiques en matière d’audit transnational, promulguées par la Fédération Internationale des Experts-comptables (« International Federation of Accountants» ou «IFAC») soit respecté.

Ces normes sont retranscrites dans le **manuel d’audit de Crowe Global**, qui est déployé au sein du réseau et de la plate-forme informatique Caseware International.

Des contrôles qualité systématiques sont diligentés, d'une part, lors de l'admission de nouveaux membres, et d'autre part, de manière périodique, en principe tous les 3 ans.

La direction de l'audit et des risques a pour vocation de s'assurer que les membres du réseau international mettent en place des politiques et des procédures qui soient **conformes avec les standards d'audit internationaux**, qui visent à promouvoir un processus d'amélioration permanente de la qualité des audits.

2. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

2.1 Règles déontologiques et indépendance

Notre charte d'éthique et d'indépendance traduit notre engagement en matière de respect des principes fondamentaux de comportements et d'éthique professionnelle : indépendance, intégrité, impartialité, conflits d'intérêts, et discrétion ;

Cette charte est signée par chaque collaborateur au moment de son embauche, puis annuellement et est communément appelée « lettre d'indépendance ». Elle consiste à recueillir, de la part des associés comme de l'ensemble du personnel, une déclaration formelle d'indépendance.

Cette déclaration atteste :

- Ne pas avoir de liens familiaux avec une personne occupant une fonction sensible au sein de l'entité contrôlée ;
- Ne pas avoir de liens professionnels avec l'entité auditée ;
- Ne pas avoir de liens financiers ou autres que les relations établies aux conditions habituelles du marché ;
- S'engager à porter à la connaissance de la société toute modification dans sa situation d'indépendance.

S'appuyant ainsi sur nos 4 valeurs : protéger, partager, investir, grandir, nos principes éthiques, sont structurés autour de nos engagements humains : vis-à-vis de nos clients, collaborateurs, et responsables : au travers de notre politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et au niveau local.

Rotation des signataires :

Crowe Ficorec Audit est en mesure d'assurer en interne le principe de la rotation des signataires. Chaque année, la Direction s'assure que les règles, relatives à la rotation des associés signataires, sont bien respectées et valide la rotation des signataires sur les entités d'intérêt public (EIP).

2.2 Incompatibilités

Le cabinet applique strictement les textes légaux liés aux situations d'incompatibilité :

- Incompatibilités générales liées à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes. Aucun associé n'occupe un emploi salarié dans une société autre que le cabinet, ni n'exerce une activité commerciale.
- Incompatibilités résultant de liens personnels
- Incompatibilités résultant de liens financiers

- Incompatibilités résultant de liens professionnels
- Incompatibilités relatives aux entités dans lesquelles le cabinet détient un mandat de commissariat aux comptes : aucun associé n'a exercé une fonction de dirigeant dans une société dont le cabinet est commissaire aux comptes.

Au niveau de Crowe France, le cumul est impossible par les différents cabinets du réseau entre un mandat de commissariat aux comptes et entre une mission d'expertise comptable pour un même client. Crowe France a mis en place une procédure sur la gestion des incompatibilités au sein du réseau.

Un suivi et un contrôle annuel sont effectués par le siège du réseau français sur la base des déclarations de chaque cabinet membre.

Au niveau de Crowe Global, une procédure similaire permet au réseau du siège international de suivre et de contrôler les éventuelles incompatibilités concernant les dossiers EIP.

2.3 Secret professionnel

Les associés et collaborateurs sont tenus par la loi au secret professionnel. Toute information obtenue dans le cadre de leurs travaux professionnels doit être reçue et conservée dans la plus grande confidentialité.

2.4 Procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux

Le cabinet est membre du Pacte Mondial de l'ONU et à ce titre transmet chaque année à l'ONU un rapport « COP : Communication On progress » qui résume les différentes actions entreprises par notre cabinet, selon les principes relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, au respect de l'environnement et à la prévention de la corruption.

Pour en savoir plus voir sur notre site internet : [Ficorec – Communication on Progress | UN Global Compact](#)

3. CONTROLE QUALITE

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel. Elle s'impose :



Au travers **des normes et des Codes de déontologie** de la profession de Commissaire aux Comptes et d'Expert-Comptable.



Par notre souhait délibéré de mettre **la qualité** au cœur de nos métiers.



Par notre implication dans **les instances professionnelles** (Compagnie des Commissaires aux Comptes ou Ordre des Experts-Comptables).



Par le contrôle de la bonne application des procédures internes au travers d'**un contrôle qualité interne structuré**.

3.1 Système de contrôle de qualité

Le cabinet maintient un système de contrôle de qualité pour toutes ses activités.

Ce système est conçu pour satisfaire les attentes de nos clients ainsi que les normes et règles émises par nos organismes de contrôle comme la CNCC, H3C, IFAC, AMF, ACPR, ATH, comprenant les éléments suivants :

- Respect des normes d'exercice professionnel ;
- Déontologie, intégrité, indépendance ;
- Procédures d'acceptation et de maintien des clients et des missions conflit intérêt ;
- Conformité avec les procédures et méthodes d'audit élaborées par le cabinet.

La Direction du cabinet confirme avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui offrir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes d'exercice professionnel et aux obligations légales et réglementaires, et de la qualité des rapports émis.

3.2 Principaux points de contrôles

- Formalisation des objectifs assignés à la mission au travers de la lettre de mission ;
- Conception de la mission consignée dans le plan de mission ;
- Programme de travail ;
- Formalisation du jugement de l'auditeur à partir de ses constats et conclusions exposées dans ses notes de synthèses ;
- Partage des conclusions de l'auditeur avec l'audit.

L'ensemble de la démarche d'audit suivie est décrite dans notre manuel de procédures.

Depuis 2017, le groupe a fait le choix de traiter la totalité de ses mandats de commissariat aux comptes à l'aide du logiciel « Révisaudit ». Cet outil dédié à l'audit légal assure le respect des règles et normes d'exercice professionnel applicable à l'audit en France.

3.3 Contrôle qualité externe

La Direction du cabinet confirme avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui offrir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes d'exercice professionnel et aux obligations légales et réglementaires, et de la qualité des rapports émis.

Conformément à la réglementation applicable à notre profession, nos cabinets font régulièrement l'objet d'un contrôle qualité de la part de nos instances professionnelles. Le cabinet a fait l'objet d'un contrôle du Haut Conseil au Commissariat aux Comptes (H3C) en octobre 2021.

De plus chaque année les cabinets membres de notre réseau Crowe France peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité par le réseau portant sur la bonne application de la méthodologie du réseau et le respect des procédures. Notre cabinet applique la procédure d'acceptation des missions définie au niveau de Crowe France, qui remonte les informations à Crowe Global. Cette procédure consiste sur la

base d'un questionnaire rempli par un associé du cabinet, à procéder à la recherche des risques d'incompatibilités au niveau local, national et international.

Enfin depuis janvier 2022, notre Groupe a rejoint l'Association Technique Nationale ATH est membre de l'Association Technique d'Harmonisation, ATH, première association technique française à laquelle participent 36 structures indépendantes.

ATH constitue une Direction Technique mutualisée qui procure à ses membres les services suivants :

- > Des demandes de référentiels techniques mis à jour en permanence,
- > Une base documentaire intégrant des processus de veille, de consultation et de diffusion d'informations par email,
- > Un catalogue de formation pour aider les collaborateurs à progresser dans leurs compétences techniques,
- > Un contrôle qualité externe annuel,
- > Un accès permanent aux informations et aux outils pour tous les membres du groupe Crowe Ficorec à travers un système intranet.

Des contrôles qualité sont diligentés par l'association technique ATH afin de s'assurer du respect de la charte qualité.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Une démarche professionnelle

Les ressources humaines sont à la base de la qualité de nos démarches professionnelles avec :

- La qualification des candidats au recrutement : après un examen détaillé des formations et Parcours professionnels, des dossiers de candidatures sont établis au cours d'entretiens comportant des dimensions techniques, comportementales et éthiques
- Le souci d'une planification des ressources dans les meilleures conditions possibles afin de gérer les décalages et surcharges de missions, dans un souci d'optimisation et d'adéquation des équipes aux caractéristiques des missions. Les mandats de commissariat aux comptes bénéficient à cet effet d'une planification anticipée et annuelle des équipes, dont le calendrier est actualisé au fur et à mesure des informations communiquées par le client
- Le suivi des progressions individuelles : un suivi personnalisé est réalisé à travers l'évaluation formelle de la performance par mission et/ou par saison et la synthèse annuelle fixant l'évolution des responsabilités.

4.2 Un engagement mutuel

Ainsi, toutes les actions engagées par le cabinet visent à inscrire la relation avec les collaborateurs dans la durée et dans le cadre d'un engagement mutuel afin de développer :

- Un environnement de travail favorable, un développement des compétences
- Un épanouissement personnel
- Une affirmation de l'engagement citoyen au travers notamment de notre fonds de dotation « Ficorec Actions Solidarité », fonds qui a pour objet d'organiser ou de soutenir toute action d'intérêt général dans le domaine social ou de la solidarité.

4.3 Effectifs

Le groupe Crowe Ficorec est une structure à taille humaine, où le travail en équipe s'adapte aux besoins particuliers, ponctuels ou permanents de nos clients et où le sens du service de l'ensemble des collaborateurs constitue une priorité. Le groupe comprend 66 collaborateurs en équivalent temps plein: 10 personnes composent le pôle audit dont 5 associés et 2 diplômés d'expertise comptable.

4.4 Rémunération des associés

La rémunération des associés en qualité de salariés du cabinet est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La rémunération variable est déterminée en fonction de critères traduisant la contribution de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du Cabinet. Elle ne prend pas en considération, sur une base individuelle, les services autres que la certification des comptes-rendus dans le cadre de mandats de commissariat aux comptes.

4.5 Formation continue

Crowe Ficorec établit annuellement son plan de formation en s'assurant que les actions en matière de formation sont conformes, tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet et sont en adéquation avec les spécificités de nos clients.

Les associés et collaborateurs du cabinet maintiennent une approche pluridisciplinaire afin de préserver une compréhension élargie des problématiques de leurs clients.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnues dans nos professions (CNCC, CRCC, ARFEC, EFE) ainsi que des formations internes et des formations dispensées par le réseau Crowe France, dans le cadre d'un séminaire annuel réunissant des collaborateurs de plusieurs cabinets membres.

Notre réseau international organise également des formations de haut niveau destinées aux jeunes associés et directeurs de missions ; elles rassemblent ainsi des collaborateurs de différents pays.

Les commissaires aux comptes déclarent annuellement, au plus tard le 31 mars, les formations accomplies au cours de l'année civile écoulée.

5. DEMARCHE RSE

La crise pandémique Covid 19 déclarée en 2020 nous a emmené à nous interroger davantage sur l'indiscutable urgence sociale, sociétale et environnementale. L'entreprise du 21^{ème} siècle se doit d'être responsable vis-à-vis de son impact et doit trouver des solutions aux diverses problématiques.

Nous pouvons tous ensemble être le moteur du changement pour préserver la planète tout en répondant à aux trois enjeux principaux : la valorisation du capital humain, l'éthique et l'environnement.

Ces 3 enjeux majeurs se déclinent selon les objectifs suivants à mesurer annuellement :

Valoriser notre capital humain :

Développer nos talents pour assurer la qualité de service aux clients :

- Politique de formation
- Tutorat
- Offre de formation

Indicateurs :

- Nombre de jours moyen de formation par collaborateur et par an (en comparaison N et N-1)

Attirer nos talents et favoriser la diversité :

- Politique de recrutement (écoles, rencontre des étudiants...)
- Programme d'intégration
- Processus de lutte contre les discriminations
- Politique sur la Parentalité.
-

Indicateurs :

- Nb d'entrée vs nb de sortie
- Index égalité H / F

Fidéliser nos collaborateurs

- Politique de qualité de vie au travail
- Cadre de travail
- Travail à distance
- Avantages sociaux

Indicateurs :

- Ratio d'ancienneté moy.
- Détails des enquêtes satisfaction
- % absentéisme

Assurer les pratiques de l'éthique et de la transparence :

Lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux

- Dispositif d'alerte
- Formation des collaborateurs
- Procédures de contrôle

Indicateurs :

- % collaborateurs ayant été formés

Avoir un comportement responsable :

- Code de conduite
- Charte d'éthique et d'indépendance
- Gestion de conflit d'intérêt
- Politique cadeaux et note de frais

Indicateurs :

- % collab ayant signé le code de conduite et la charte

Protéger les données et assurer la sécurité de l'information :

- Politique de sécurisation de données
- Sensibilisation des équipes sur le sujet
- Politique RGPD

Indicateurs :

- % des collaborateurs ayant suivi la formation relative à la protection des données personnelle

Mais aussi s'impliquer dans la société

- Engagement / mécénat
- Implication sur le territoire
- Soutien à des associations
- Soutien à des causes (courses)
- Mécénat de compétence

Réduire notre empreinte environnementale :

Dématérialisation et gestion des déchets :

- Echange de données numériques
- Signature électronique
- Nettoyage régulier des boîtes mails
- Cycle de renouvellement des ordinateurs
- Tri des déchets

Indicateurs :

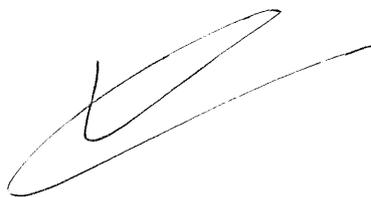
- Nombre de signature électronique / total dossier
- Comparaison consommation papier N et N-1
- Comparaison taille serveur en GO N et N-1
- Comparaison M3 archivées papier N et N-1

Réduire nos déplacements et privilégier les modes de transports alternatifs

- Déplacement en train plutôt qu'en avion
- Télétravail
- Réunion à distance
- Forfait mobilité durable

Indicateurs :

- Comparaison Mesure CO2 déplacement pro N et N-1
- Nombre de jours télétravail
- Nombre de réunion à distance
- Nombre de forfait mobilité durable



La Direction du cabinet atteste le respect des obligations de formation continue des commissaires aux comptes prévues à l'article L822-4 du Code de Commerce et confirme que les pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet ont fait l'objet d'une vérification interne.

Fait à Marseille le 28 avril 2023.

Matthieu Capuono- Président du groupe Crowe Ficorec



Crowe Groupe Ficorec

CROWE GROUPE FICOREC

MARSEILLE - AIX-EN-PROVENCE - LA CIOTAT - AUBAGNE
WWW.CROWE-FICOREC.FR
